

## **6 GARANTIE ET SERVICE**

**Cet appareil est garanti pour une période de 2 ans dans ses centrales de contrôle.**

**En ce qui concerne les cellules d'électrolyse, la garantie sera de deux ans pourvu qu'elles n'aient pas dépassé les 10 000 heures d'utilisation.**

Cette garantie est accordée au propriétaire de l'appareil et n'est pas transmissible. Tous les électrolyseurs sont vérifiés en usine avant d'être emballés. Si dans les 24 mois suivant l'achat, des problèmes électriques ou mécaniques apparaissent en raison d'un mauvais fonctionnement ou de composants défectueux, les pièces seront réparées ou changées. Aucune pièce ne sera changée sans que les composants défectueux ne soient restitués.

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par la corrosion, l'excès d'humidité, le courant, la température ou les vibrations, une installation défectueuse, un traitement incorrect, une surtension, un accident ou toute autre cause étrangère au fonctionnement de l'appareil.

Dans le cas où l'appareil serait défaillant, il faudra le rendre au fabricant ou au distributeur. Les frais d'envoi seront à charge du propriétaire de l'appareil.

**Vous devrez prendre en compte que toutes les réparations réalisées sous garantie seront effectuées en usine.**